Pôle Police *Hauts de France



Nord | Pas de Calais | Picardie

Bulletin 7-2018

Cher(e) collègue et ami(e),

Les vacances d'Eté sont terminées et il est temps de reprendre pour une grande majorité de vous le travail auprès des administrés, auprès de votre collectivité et ce dans le cadre de votre mission de service Public.

Le mois de Juillet 2018 a été marqué par une affaire grave, douloureuse qui a marqué l'esprit des français et françaises ainsi que les instances législatives.

Il s'agit de l'affaire BENALLA Alexandre !!!!

La presse et les médias se sont faits les échos de cette affaire politique.

La douleur profonde et la honte pour la gendarmerie nationale et l'Elysée si les faits sont avérés par ce Lieutenant-Colonel réserviste, ses complices et ces agissements en déhors de tous cadres légaux.

Avant cette sombre affaire, on mettait à l'honneur un haut gradé de la gendarmerie nationale qui donnait sa vie pour protéger une responsable d'un magasin discount lors d'une prise d'otages par un individu se réclamant de l'état islamique.

De dire, que nous ne sommes pas dupes ces agissements s'ils émanaient d'un policier municipal ou d'une aurait été sanctionné(e) beaucoup plus rapidement et je pense que certaines hautes personnalités sous serment ne souffriraient pas d'amnésie en prétextant qu'elles ne connaissaient pas ce garde du corps de l'Elysée et qu'elles ne l'avaient jamais vu !!!!

Ces personnalités ont manqué d'honneur et de probité!!!

« Quand vous placez la probité et l'honneur au premier rang de vos valeurs et que vous avez pris place à bord du train cinglé de l'histoire à compartiment seconde classe, la vie n'a rien d'une partie de plaisir !!!»

De rappeler néanmoins qu'à ce jour, Monsieur BENALLA bénéficie de la présomption d'innocence.

La rentrée de Septembre est marquée par divers textes de lois et rapports relatifs à la Fonction Publique (Etat, Hospitalière et Territoriale) en préparation ou qui seront soumis prochainement à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

Ces textes seront relatifs à notre statut, à notre régime indemnitaire, à nos aides soc<mark>iales si elles existent pour certaines collectivités mais surtout à notre retraite.</mark>

Il est temps cher(e) collègue de vous ressaisir et de dire : « non à ces actes qui baissent notre pouvoir d'achat, non à ces décisions qui créent des injustices et des différences entre privé et public » !!!!

L'égalité a encore un sens à nos yeux !!!

Nous vous invitons à participer massivement aux prochaines manifestations prévues par les diverses organisations syndicales sur les sujets énumérés ou à montrer votre mécontentement sur les réseaux sociaux.

Pour terminer notre propos de vous rappeler que les prochaines élections professionnelles se dérouleront le 06 Décembre 2018 et qu'il vous appartient de faire actes de candidatures sur les différentes listes déposées par la FA/FP auprès des Centres de Gestion des Hauts de France.

N'hésitez pas à contacter vos délégués syndicaux !!!

Toute l'équipe du Pôle Police Municipale de la FA/FPT des Hauts de France vous souhaite une bonne reprise de vos activités professionnelles et une bonne lecture.

Sommaire

INFORMATION NATIONALE

- Continuum de sécurité" : vers l'armement obligatoire des policiers municipaux ?
- Organisation des manifestations sportives : des procédures administratives simplifiées
- Fonction publique territoriale Face à des cas d'inaptitude en nette hausse, les reclassements restent insuffisants
- Police municipale : les syndicats déplorent l'absence du volet social lors de la commission consultative
- Des évolutions « plutôt favorables »
- Fonction publique Rendez-vous salarial : les mesures annoncées pour 2019
- Compte personnel de formation (CPF) dans la fonction publique
- Un rapport d'information de Mme Catherine Di Folco, fait au nom de la commission des lois, liste quatorze propositions d'avenir pour la Fonction publique territoriale.
- Polices intercommunales : un déploiement des forces en catimini
- CNFPT et centres de gestion : les élus inquiets
- Vers la création de centres de formation spécifique pour les policiers municipaux
- Fonction publique : quatre "chantiers" pour parvenir à un projet de loi en 2019
- Élections professionnelles : comment va se dérouler la remontée des résultats
- Sécurité du quotidien, outrage sexiste, caméras-piétons, rodéos... ce qui s'est passé au mois d'août
- Biterrois : la police pluricommunale de renfort mise en place à Roujan
- Seine-et-Marne: Nez et bras cassés pour un chef de police municipale agressé dans son jardin

LOIS DECRETS ARRETES CIRCULAIRES

- Outrage sexiste : les policiers municipaux et les gardes champêtres sont compétents
- Lutte contre les rodéos motorisés : de nouvelles mesures répressives
- Décret n° 2018-487 du 15 juin 2018 relatif aux vitesses maximales autorisées des véhicules
- Le décret concernant les générateurs d'aérosols est enfin publié
- Décret n° 2018-654 du 25 juillet 2018 modifiant le décret n° 2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux
- Décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs

3 | Pôle Police Nord Pas-de-Calais Picardie

- Police municipale Agent de police municipale Garde champêtre Permis de conduire
- Arrêté du 12 juin 2018 modifiant l'arrêté du 9 février 2009 relatif aux modalités d'immatriculation des véhicules
- Arrêté: RH-Jorf Création de la certification relative aux compétences acquises dans l'exercice d'un mandat de représentant du personnel ou d'un mandat syndical
- Arrêté du 29 juin 2018 portant expérimentation de l'implantation d'un marquage au sol pour signaler un passage pour piétons avec un effet tridimensionnel après déclaration préalable
- Aïd-el-Kébir : à deux mois de la fête, une circulaire rappelle les règles d'abattage
- Circulaire du 15 mai 2018 relative au temps partiel pour raison thérapeutique dans la fonction publique

JURISPRUDENCE

- Médicament générique ou non : la Cour de cassation précise les règles
- Indemnité d'administration et de technique : le maire ne doit pas motiver l'arrêté qui fixe le montant
- Protection fonctionnelle des agents : seul le maire est compétent
- Nouvelles missions à un agent de police municipale
- Dénoncer des faits imaginaires : le retrait d'agrément est justifié
- Imité l'accent allemand justifie une sanction disciplinaire
- L'employeur doit fournir au salarié un équipement de travail adapté
- RH-Juris Reconstitution de carrière et prise en compte d'ancienneté
- RH-R.M Décompte des congés d'un agent territorial
- Tribune de l'opposition : pour le Conseil d'État, la liberté d'expression ne va pas jusqu'à la diffamation
- Critères d'appréciation d'une équivalence de grades
- Fonction publique RIFSEEP : le Conseil constitutionnel valide l'obligation d'instaurer le complément indemnitaire annuel
- Harcèlement moral ou management autoritaire?
- Loi sur les violences sexistes et sexuelles : renforcement de la protection et de la répression
- Les agents des collectivités territoriales sont des acteurs du service public. À ce titre, ils sont investis de prérogatives de puissance publique. Ils doivent assurer les missions qui leur sont dévolues dans le respect de l'intérêt général.
- Pouvoir disciplinaire et charge de la preuve
- Comportements fautifs nés de la jurisprudence
- Remboursement de travaux de débroussaillage

- Une servitude de passage permet-elle la pose de canalisations?
- Une photo ne peut pas être reprise d'un site internet sans autorisation
- Promotion interne Recours des tiers
- Achat en indivision : c'est l'acte notarié qui fixe les parts de chacun et non leur financement
- Les copies d'examen et les annotations des examinateurs sont-elles des données personnelles?

QUESTIONS REPONSES PARLEMENTAIRES

- Enlèvement de cadavres d'animaux sur la voie publique
- Situation des enfants contraints à la mendicité
- Voie publique dégradée par des racines d'arbres
- Obligation d'identification des carnivores domestiques
- Répression des dépôts sauvages d'ordures ménagères
- Astreintes des policiers municipaux : quelle rémunération
- Baisse des subventions allouées au financement
- Contrôle des cartes « mobilité-inclusion »
- Vidéoprotection communale : frais de réquisition des images
- Publication du décret autorisant l'accès direct des policiers municipaux aux fichiers des immatriculations et des permis de conduire
- Travail de dimanche au sein des collectivités
- Commission de sécurité des ERP : présence d'un élu
- Publication du décret autorisant l'accès direct des policiers municipaux aux fichiers des immatriculations et des permis de conduire
- Compétence du maire et de ses adjoints pour notifier des forfaits de poststationnement
- Évacuation des fumées et vapeurs grasses d'un restaurant
- Statut juridique de certains espaces publics
- Caméras et pièges photographiques utilisés par les agents de l'office national des forêts
- Chats: prolifération et euthanasie
- Mise en sécurité d'un bâtiment menaçant ruine
- Contravention de non-désignation
- Travail dominical de fonctionnaires territoriaux
- Indemnité horaire de travail de dimanches et jours fériés (0,74 €/h) : pas de revalorisation prévue
- Voie routière très dégradée

5 | Pôle Police Nord Pas-de-Calais Picardie

- Installation illicite des gens du voyage
- Distinction entre autorité hiérarchique et gestion du personnel de la police municipale
- Reconnaissance de l'expérience de terrain de l'agent de surveillance de la voie publique dans l'évolution de carrière
- Réglementation applicable aux sonnettes avec vidéosurveillance s'étendant sur l'espace public
- Possibilité pour une commune de céder des chats errants à des administrés
- Modification des règles concernant la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés
- Contrôle technique : les nouvelles dispositions
- Maltraitance animale
- Animaux errants : compétences du Maire
- Indemnité de résidence : vers un nouveau zonage, ce n'est pas gagné ...
- Rémunération des agents : conséquences lors de fusion de collectivités
- Stage des collégiens dans les services de police
- Inégalité de traitement au sein d'une même collectivité
- Mutation interne Fiche de poste
- Majoration des heures supplémentaires
- PPCR Calendrier d'application
- NBI ASVP Police municipale

BON A SAVOIR

- Drogues info service : un site web pour s'informer et se faire aider
- Don d'organes : on est tous donneurs
- Foot à la télé : que faire si votre voisin est un fan très bruyant ?
- Barbecue et voisinage : y a-t-il des règles ?
- Un petit mémo de la FA-FPT concernant les astreintes et les permanences
- Dois-je faire la contre-visite de ma voiture dans le garage qui a effectué le contrôle technique?
- Appels téléphoniques commerciaux non souhaités : il faut les signaler
- Mariage, pacs ou union libre : quelles différences ? Réponse personnalisée en quelques clics
- La médiation en droit de la fonction publique : un préalable obligatoire
- Cloches : un guide à l'attention des maires
- Lutter contre les ouvertures sauvages de bouches à incendie : le ministère de l'Intérieur livre ses recommandations

- Discrimination, diffamation, injure...: la pré-plainte en ligne étendue à de nouveaux cas
- Carte d'identité : des informations personnalisées pour gagner du temps dans vos démarches
- Commerçants: vous devez éteindre vos enseignes lumineuses durant la nuit
- Guide du logement décent
- La carte officielle des radars fixes est en ligne!
- Comment calculer un prix HT ou TTC?
- Le Ministère de la Justice publie une fiche sur la police municipale
- Sports Un guide pratique pour organiser une manifestation sportive en milieu naturel
- Douane: des franchises sur les tabacs et les alcools, oui mais dans quelles limites?
- Abandon d'animaux : quelles sanctions pour les propriétaires qui délaissent leur chien ou leur chat ?
- Quelles sont les dates des vacances scolaires 2018-2019?
- Le « fait maison » dans les restaurants : qu'est-ce que ça veut dire au juste ?
- Lanceurs d'alerte dans la fonction publique : 4 questions pour comprendre le cadre juridique
- Vidéoprotection
- Téléphone portable au primaire, collège et lycée : que dit la nouvelle loi ?
- Acquisition et détention d'armes : de nouvelles règles à partir du 1er août 2018
- Le port du casque est-il obligatoire à vélo?
- Lutte contre la conduite sans assurance : bientôt un fichier des véhicules assurés (FVA)
- Testament : quelle forme choisir
- Un certificat médical est-il obligatoire pour s'inscrire à une activité sportive ?
- Rodéos à moto : des sanctions plus dissuasives
- Handicap Délivrance de la carte mobilité inclusion : des délais de six mois, un mois ou cinq jours ?
- L'assurance scolaire
- Information des maires sur les individus fichés : le point sur le débat
- Le groupe de travail « Bruits de voisinage » du Conseil national du bruit (CNB) a produit, au mois de mai

OFFRE D'EMPLOI

Nord | Pas-de-Calais | Picardie | Somme | Aisne

Ce sommaire vous a donné l'envie d'en savoir plus. Rien de plus simple :

Adhérez!



BULLETIN D'ADHESION

OU RENOUVELLEMENT D'ADHESION POLE POLICE HAUTS DE FRANCE NORD-PAS-DE-CALAIS-PICARDIE

Nom et Prénom :	
Grade et Fonction :	
Adresse personnelle :	
Adresse professionnelle :	
personnel:	professionnel:
Adresse électronique :	

A faire parvenir à : FAFPT | Union Régionale Hauts de France

Pôle Police- Service comptabilité 45 rue de l'Union 59150 Wattrelos

VOS CONTACTS REGIONAUX		
NORD	PAS DE CALAIS	PICARDIE
DERNONCOURT Maryse ☑: mader59@hotmail.com ou ☑: polepolice5962@gmail.com	LESTIENNE Jean-Paul Pole Police de Harnes ☑: paulajean@wanadoo.fr ☑: 06.15.28.01.60	AISNE représentant en cours ☑: :
		OISE représentant en cours ☑: :

^{*} L'adhésion en isolé pour 2018 est de 72€. 66% sont déductibles des impôts. Pour les personnes imposables préciser le montant de l'adhésion sur votre déclaration des revenus. Pour les non imposables 66% du montant de l'adhésion leur sera reversée par la Trésorerie des finances publiques.